

Désignation des représentants du Conseil du 6^e arrondissement au Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal « Jean-Philippe RAMEAU ». (062017036)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-16 ;

Vu la délibération DVLR n°2002-126 du Conseil de Paris, en date des 28 et 29 octobre 2002, inscrivant les conservatoires à l'inventaire des équipements ;

Vu la délibération du Conseil du 6^e arrondissement n°2006-06-033 créant un Conseil d'Etablissement au sein du conservatoire du 6^e arrondissement ;

Vu la délibération 062014015 en date du 6 mai 2014 relative au mode de scrutin pour désigner les représentants du Conseil d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement, propose d'émettre un avis sur la désignation de deux membres du conseil du 6^e arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, appelés à siéger au conseil d'établissement du conservatoire du 6^e arrondissement ;

Vu le rapport présenté par M.....,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement :

DELIBERE

Article 1 : Sont désignés pour siéger au sein du conservatoire du 6^e arrondissement :

- M..... ;
- M..... .

Article 2 : En tant que personnalités qualifiées, sont désignés pour siéger au sein du conservatoire du 6^e arrondissement :

- M..... ;
- M..... .

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

.....par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ